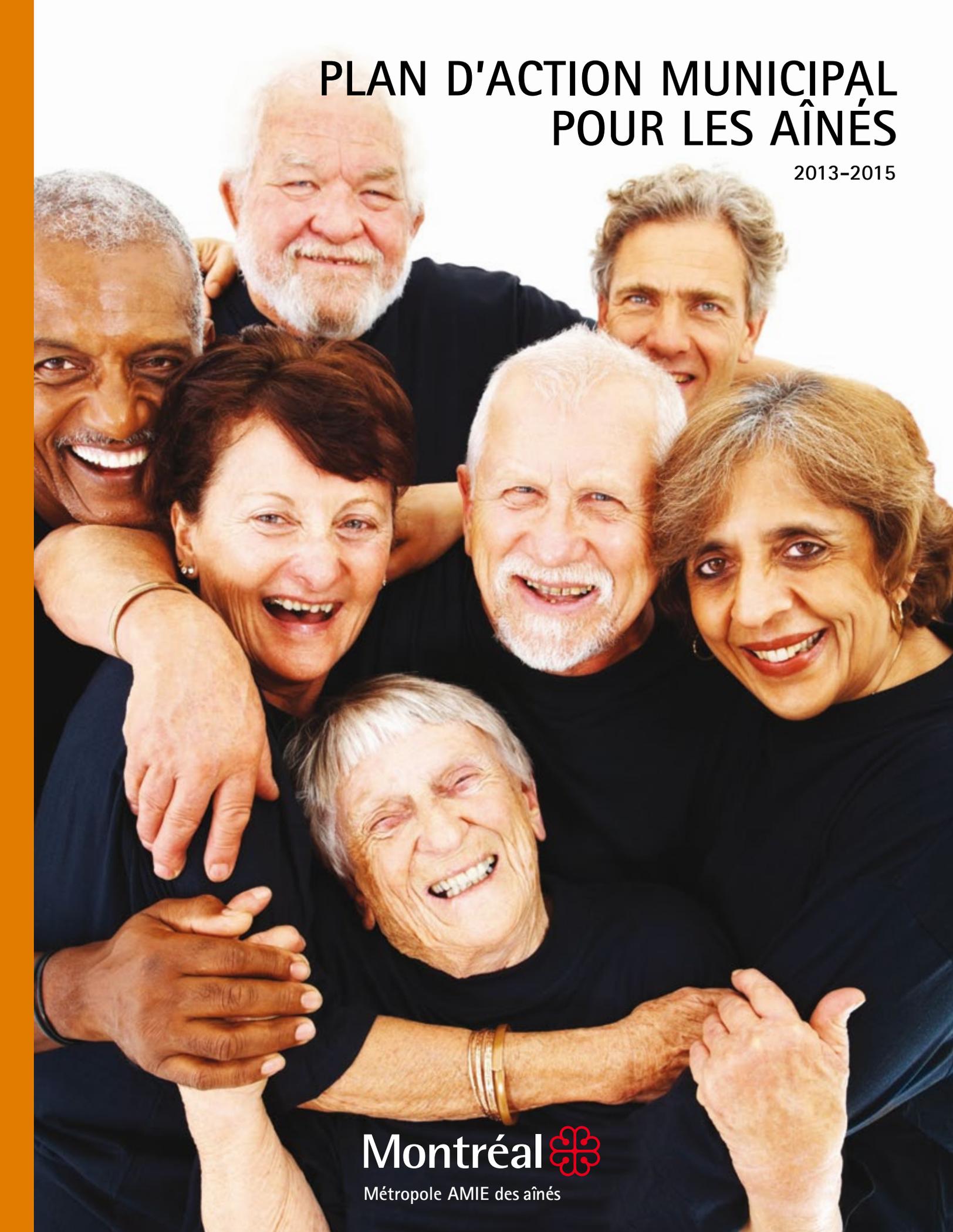


PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LES ÂÎNÉS

2013-2015

A group of seven diverse elderly people, including men and women of various ethnicities, are smiling and huddled together. They are wearing dark blue or black clothing. The background is plain white.

Montréal 

Métropole AMIE des aînés

Le plan d'action municipal pour les aînés 2013–2015 est une publication de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal.

Responsable administratif :

Gilles Rioux, directeur, Direction de la diversité sociale

Équipe de projet

Berthier Landry, directeur du projet, Direction de la diversité sociale (DDS) ;
Denis Guérin, chargé de projet, Carrefour action municipale et famille (CAMF) ;
Corinne Vachon Croteau, soutien technique, CAMF ;
Carole Chouinard, conseillère en développement social, DDS ;
Marie-France Desmarais, soutien administratif, DDS ;
Jacqueline Bernier, consultante administrative.

Communication, édition et publication

Chargés de communication : Gina Guillemette, Dominic Ratthé

Révision linguistique : Magenta Maribeau

Conception graphique : Studio de design graphique de la Ville de Montréal

Mise à jour : Fig Communication

Impression : Centre d'impression de la Ville de Montréal

Photos : iStockphoto

L'utilisation du masculin dans le texte n'a pour unique but que d'alléger celui-ci et désigne autant les femmes que les hommes.

Une version Word de ce document est disponible en envoyant un courriel à l'adresse diversite@ville.montreal.qc.ca ou par téléphone au 514 872-9848.

La liste des sigles et acronymes est disponible à la page 45.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	page 4
MOT DE LA RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE, DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS	page 5
REMERCIEMENTS.....	page 6
AVANT-PROPOS.....	page 9
UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET CONSULTATIVE.....	page 10
LES AÎNÉS MONTRÉLAIS : <i>Une diversité à reconnaître, un potentiel à valoriser</i>	page 11
LES PRINCIPES QUI GUIDENT L'ACTION.....	page 12
POUR PASSER À L'ACTION : SEPT (7) ENGAGEMENTS.....	page 13
Premier engagement : <i>Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés</i>	page 14
Deuxième engagement : <i>Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés</i>	page 18
Troisième engagement : <i>Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible</i>	page 22
Quatrième engagement : <i>Faciliter les déplacements des aînés dans la ville</i>	page 28
Cinquième engagement : <i>Améliorer l'accessibilité à l'information</i>	page 32
Sixième engagement : <i>Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté</i>	page 36
Septième engagement : <i>Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre</i>	page 40
MONTRÉAL : UNE VILLE QUI AGIT POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES AÎNÉS	page 42
POUR FAIRE DE MADA UN PROJET COLLECTIF	page 43
LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION	page 44
CONCLUSION	page 45
SIGLES ET ACRONYMES	page 45
RÉFÉRENCES.....	page 47

MOT DU MAIRE



Les personnes âgées ont contribué et contribuent au développement de notre société en l'enrichissant de leurs compétences, leur expérience, leurs réflexions, leur créativité et leur talent. Il est donc légitime que ces personnes puissent espérer vieillir dans les meilleures conditions possibles.

Consciente que, d'ici quelques années, une personne sur cinq habitant l'île de Montréal aura 65 ans et plus, l'administration municipale tenait à lancer un signal clair à la société. Ainsi, le 1^{er} mars 2011, la Ville de Montréal prenait l'engagement de renforcer ses actions en s'inscrivant dans la démarche Municipalité amie des aînés. Réalisé avec la collaboration extraordinaire du ministère de la Famille et des Aînés, du Carrefour action municipale et famille, de centaines de citoyens, d'employés municipaux et paramunicipaux, d'élus et d'organismes de tous horizons, ce document est le fruit de cet engagement.

Grâce à une démarche participative, nous avons su mobiliser les acteurs du milieu pour cerner les besoins des aînés montréalais et formuler des propositions concrètes pour y répondre.

Ce premier Plan d'action s'inspire de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* dont les premiers articles font de notre ville un espace de vie où, entre autres, le respect de la dignité humaine, l'inclusion et l'égalité doivent être valorisés. Ces valeurs nous ont guidés dans la rédaction.

Nos actions en faveur des aînés font déjà de Montréal une ville plus inclusive, plus respectueuse des besoins de tous ses citoyens et plus accessible que jamais. Mais nous comptons aller encore plus loin avec ce Plan d'action municipal. Nous sommes d'autant plus déterminés que nous savons que chaque geste que nous posons en faveur des aînés bénéficie à l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, Montréal est fière d'être une ville amie des aînés.

A handwritten signature in black ink, which reads "Gerald Tremblay". The signature is fluid and cursive.

Le maire de Montréal,
Gérald Tremblay

MOT DE LA RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE, DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS



Vieillir à Montréal, c'est avoir la possibilité de profiter pleinement de sa vie au quotidien. Nous travaillons sans relâche afin de nous en assurer. C'est dans cet esprit que l'administration municipale a entamé la démarche Municipalité amie des aînés. Notre objectif est simple : agir concrètement dans tous nos champs de responsabilité afin de répondre aux attentes et aux besoins spécifiques des aînés.

En prenant sept engagements majeurs et en prévoyant mener une centaine d'actions, la Ville de Montréal souhaite, par ce Plan d'action corporatif, améliorer ses programmes, ses services et ses activités afin d'offrir aux citoyens aînés un environnement de plus en plus convivial, sécuritaire et diversifié.

Les actions prévues s'appuient sur sept principes directeurs. L'un d'entre eux prescrit que tous les acteurs municipaux soient invités à développer « un réflexe aîné », les amenant ainsi à tenir compte des multiples réalités de la vie des aînés, chacun dans sa propre sphère d'activité. Ainsi, il sera désormais possible de prendre en considération les besoins des aînés dans toutes les décisions que la Ville prend au quotidien.

Je tiens à remercier les centaines de personnes qui ont participé aux différents comités, à nos quatre forums ainsi qu'aux deux assemblées publiques que nous avons organisées. Leur présence et leurs propos constructifs ont permis de concevoir ce Plan d'action qui se veut une réponse concrète aux préoccupations actuelles des aînés montréalais.

Si ce Plan d'action municipal marque la fin de la démarche Municipalité amie des aînés, il jette aussi les bases d'un avenir encore plus prometteur pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre métropole.

A handwritten signature in black ink, which reads "J. Campbell". The signature is fluid and cursive.

Jocelyn Ann Campbell
Membre du comité exécutif
Responsable du développement social et communautaire,
de la famille et des aînés

REMERCIEMENTS

Nous remercions les personnes qui ont contribué à la démarche Municipalité amie des aînés et à la réalisation du plan d'action :

Membres du comité des élus

Jocelyn Ann Campbell, *membre du comité exécutif, responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés, conseillère de Ville, Ahuntsic-Cartierville et conseillère désignée, Ville-Marie* ;

Jane Cowell-Postras, *mairesse suppléante, conseillère de Ville, Lachine, conseillère associée au développement social et communautaire, à la famille et aux aînés* ;

Alain Tassé, *conseiller de Ville, Verdun* ;

Andrée Hénault, *conseillère de Ville, Anjou* ;

Anie Samson, *maire d'arrondissement, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* ;

Clementina Teti-Tomassi, *conseillère de Ville, Montréal-Nord* ;

Dimitrios Jim Beis, *conseiller d'arrondissement, Pierrefonds-Roxboro* ;

Émilie Thuillier, *conseillère de Ville, Ahuntsic-Cartierville* ;

François W. Croteau, *maire d'arrondissement, Rosemont-La Petite-Patrie* ;

Huguette Roy, *conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest* ;

Josée Duplessis, *conseillère de Ville, Plateau-Mont-Royal* ;

Josée Troilo, *conseillère d'arrondissement, LaSalle* ;

Lili-Anne Tremblay, *conseillère d'arrondissement, Saint-Léonard* ;

Lyn Thériault, *conseillère de Ville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* ;

Marie Potvin, *conseillère d'arrondissement, Outremont* ;

Michèle D. Biron, *conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent* ;

Pierre Mainville, *conseiller de Ville, Ville-Marie* ;

Richard Bélanger, *maire d'arrondissement, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève* ;

Susan Clarke, *conseillère de Ville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* ;

Suzanne Décarie, *conseillère de Ville, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*.

Membres du comité de pilotage

Gilles Rioux, *co-président, Direction de la diversité sociale* ;

Martin Coutu, *co-président, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* ;

André J. Gagnon, *Direction des relations avec les citoyens* ;

Céline Mathieu, *Office municipal d'habitation de Montréal* ;

Chantal Langelier, *Direction du développement économique et urbain* ;

Denis Vézina, *Direction de la diversité sociale* ;

Esther Giroux, *Office municipal d'habitation de Montréal* ;

Francine Dubeau, *Direction des transports* ;

Josée Mondou, *Direction des sports* ;

Line Morand, *Direction des grands parcs et du verdissement* ;

Marie Lefebvre, *Société de transport de Montréal* ;

Maryse Bouchard, *Direction CSLDS, Outremont* ;
Pierre Forcier, *Direction des stratégies et transactions immobilières* ;
Raymond Carrier, *Direction de l'unité de la propreté et du déneigement* ;
Rebecca Lazarovic, *Direction de l'habitation* ;
Richard Adam, *Direction de la culture et du patrimoine* ;
Stéphane Lemieux, *Service de police de la Ville de Montréal, Direction des opérations* ;
Sylvain Carrière, *Service de sécurité incendie de Montréal* ;
Sylvie Labrie, *Direction CSLDS, Ahuntsic-Cartierville* ;
Thérèse Picard, *Espace pour la vie* ;
Valérie Gagnier, *Direction de l'environnement et du développement durable*.

Membres du comité des partenaires

André Davignon, *Observatoire Vieillesse et Société (OVS)* ;
Benita Goldin, *Centre Cummings et la Table des aînés de Montréal Centre-Ouest* ;
Carole Deschamps, *Immigration-Québec* ;
Caroline Donat et Patricia Canty, *Regroupement des organismes pour aînés et aînées du sud-ouest de Montréal (ROPASOM)* ;
Cécile Plourde, *FADOQ – région Île de Montréal* ;
Christelle Labrecque-Dupuis, *Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA)* ;
Christine Lécuyer, *FADOQ – région Île de Montréal* ;
Diane Doonan, *CCS – Services communautaires* ;
Eleni Fakotakis-Kolaitis, *Services sociaux helléniques du Québec, de la communauté hellénique du Grand Montréal* ;
Francine Unterberg, *Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM)* ;
Geneviève Miller, *Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)* ;
Ginette Beaudry, *Table de concertation des aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles* ;
Jean Carette, *Espaces 50+* ;
Joséphine Loock, *Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM)* ;
Makhlouf Hamlat, *Agence de la santé et des services sociaux de Montréal* ;
Marie-Denise Duqueronette, *Forum des citoyens aînés de Montréal (FCAM)* ;
Marie Leahey, *Conseil des Montréalaises* ;
Marisa Ferretti Barth, *Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC)* ;
Mathieu Noël, *Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)* ;
Maude Bégin-Gaudette, *Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)* ;
Nacira Adem, *Conseil interculturel de Montréal (CIM)* ;
Nathalie Thifault, *Regroupement québécois des résidences pour aînés (RORA)* ;
Norma Gilbert, *Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS)* ;
Osvaldo Nunez, *Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), Ahuntsic-St-Laurent* ;
Pascual Delgado, *Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS-Volet aînés)* ;

Paulette Zielinski, *Table des aînés de l'Ouest-de-l'Île de Montréal* ;
Pauline Dion, *Association l'amitié n'a pas d'âge* ;
Richard Dufort et Pierre Pelletier, *Club APADOR* ;
Serge Émond, *Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)* ;
Suzanne Sanschagrin, *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* ;
Thérèse Colin, *Comité régional des associations pour la défense intellectuelle (CRADI)* ;
Uma Shanker Srivastava, *Association des aînés sud-asiatiques de Parc-Extension de Montréal*.

Membres de la Table de concertation et de communication en développement social de la Ville de Montréal

Alain L. Lavoie, *Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* ;
André Maisonneuve, *Anjou* ;
Anna Valente, *Pierrefonds-Roxboro* ;
Christianne Rondeau, *Anjou* ;
Daniel Savard, *Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* ;
Danielle Mimeault, *LaSalle* ;
Denis Richard, *Saint-Léonard* ;
Francine Caron, *Ville-Marie* ;
Josée Poirier, *Rosemont-La Petite-Patrie* ;
Louise Richard, *Sud-Ouest* ;
Lynn Thibault, *Lachine* ;
Marie-Claude Ouellet, *Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* ;
Marlène Caron, *Plateau-Mont-Royal* ;
Martin Bleau, *L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève* ;
Maryse Bouchard, *Outremont* ;
Mathieu Lapierre, *Montréal-Nord* ;
Michel Boudreau, *Saint-Laurent* ;
Mylène Robert, *Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* ;
Normand Houle, *Verdun* ;
Patrice Allard, *Direction de la diversité sociale* ;
Sylvie Labrie, *Ahuntsic-Cartierville*.

Nous remercions la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise pour ses recommandations sur le projet de Plan d'action.

Nos remerciements vont également à toutes les autres personnes qui ont été associées, par leur collaboration directe ou indirecte, à la démarche Municipalité amie des aînés.



Enfin, la Ville de Montréal remercie particulièrement le ministère de la Famille et des Aînés dont le soutien financier a permis la réalisation de la démarche et l'élaboration de son plan d'action en faveur des aînés.

AVANT-PROPOS

Les personnes âgées ont façonné la société que nous connaissons aujourd'hui ; leurs compétences, leurs expériences et leurs connaissances constituent une richesse collective. La Ville de Montréal reconnaît cette richesse et se fait un devoir de poser un regard positif sur le vieillissement et d'agir pour le plein épanouissement de ses citoyennes et citoyens âgés.

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Montréal n'y échappe pas. Selon les données du recensement de 2011, 250 535 personnes âgées de 65 ans et plus habitent à Montréal, ce qui représente 15,2 % de la population totale. Selon ces mêmes données, on constate que les femmes de ce groupe d'âge sont plus nombreuses que les hommes (59,8 % contre 40,2 %). Le caractère multiculturel de Montréal se confirme aussi auprès de la population âgée de 65 ans et plus. Ainsi, selon le recensement de 2006, la population de cette catégorie d'âge considérée comme immigrante s'élevait à 37 %, soit près de 85 000 personnes. Il est également important de mentionner que d'ici 2026, une personne sur cinq habitant l'île de Montréal aura 65 ans et plus. Outre ces statistiques, le regard porté sur les situations réelles vécues dans chacun des quartiers témoigne également du vieillissement de la population montréalaise. Adhérer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), c'est se donner des moyens supplémentaires pour faire face à ce défi démographique.

En se lançant dans MADA, Montréal signifiait du même coup sa volonté d'intervenir concrètement dans ses champs de compétences afin d'offrir des services et des infrastructures mieux adaptés aux conditions de vie des personnes âgées. Devenir une municipalité amie des aînés, c'est également offrir un milieu propice au vieillissement actif afin que l'ensemble des aînés, peu importe leur condition, puisse pleinement contribuer à la vie familiale et communautaire.

Depuis janvier 2006, les compétences sont partagées entre le conseil municipal, les conseils d'arrondissement et le conseil d'agglomération. Ce premier plan d'action MADA s'appuie sur les compétences qui relèvent du conseil municipal et, en ce sens, les engagements et les actions qui sont mentionnés sont portés essentiellement par les directions centrales et les grands services municipaux (Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) auxquels s'ajoutent la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour leurs actions dans le domaine de l'habitation, et la Société de transport de Montréal (STM), pour ses actions en matière de transport collectif.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Vieillir en restant actif est un processus qui s'inscrit dans une perspective globale de la vie et qui est influencé par plusieurs facteurs, isolés ou associés, favorisant la bonne santé, la participation et la sécurité pendant la vieillesse. »

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET CONSULTATIVE

Le coup d'envoi officiel de la démarche a été réalisé le 1^{er} mars 2011 alors que le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, ont annoncé avec fierté l'engagement de la Ville de Montréal dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

L'élaboration du plan d'action est le résultat d'une démarche qui s'est échelonnée sur près de dix-neuf (19) mois.

Pour en arriver à ce plan d'action, la Ville a privilégié une démarche fondée sur la participation et la consultation de nombreux acteurs issus de l'administration municipale, du milieu politique et des organismes présents sur le territoire montréalais.

Ainsi, au cours des mois de mars 2011 à septembre 2012, divers comités impliqués dans la démarche se sont réunis à plusieurs reprises afin de dresser un portrait de l'intervention municipale, d'identifier les grands enjeux et, ultimement, de proposer des pistes de solution concrètes en lien avec les champs de compétence municipale.

En plus de faire appel aux comités, la Ville a donné l'occasion aux acteurs du milieu et aux citoyens de venir s'exprimer lors des forums et des assemblées publiques.

En février 2012, quatre (4) forums MADA ont permis de réunir des personnes âgées, des élus, des représentants de l'administration municipale et des représentants d'organismes. Ces forums ont été l'occasion d'échanger autour de plusieurs aspects touchant le vécu des aînés et d'établir un certain nombre d'enjeux prioritaires en matière d'aménagement, de sécurité, d'accès à l'information, de déplacements urbains, de logement, de culture, de sport, de loisirs et de développement social.

Lors des assemblées publiques tenues le 12 juin 2012, la Ville a invité l'ensemble de la population montréalaise à venir s'exprimer sur le projet de plan d'action. Ce fut l'occasion d'écouter les commentaires, les propositions et les questions des aînés et des représentants d'organismes afin de bonifier le projet de plan d'action.

LES AÎNÉS MONTRÉALAIS

Une diversité à reconnaître

Retraité, troisième âge, personne âgée, âge d'or, grand-père et grand-mère sont autant de termes utilisés pour identifier et regrouper les aînés sous un même chapeau. L'âge est également une référence utilisée pour tracer une frontière entre les adultes et les aînés. Mais, au-delà des termes, une question demeure : quand devient-on un aîné? En l'absence de consensus clairement établi, il est délicat de répondre à cette question sans risquer de soulever bien des réactions et de tomber dans les stéréotypes.

Les aînés forment, de fait, une mosaïque humaine complexe et variée où chaque parcours de vie est unique. Ainsi, le retraité de 60 ans et la personne de 90 ans appartiennent à des générations différentes : ils n'ont pas les mêmes habitudes de vie, la même éducation, les mêmes avoirs, les mêmes valeurs et le même vécu familial. À cela peuvent s'ajouter des différences au niveau du statut social, des champs d'intérêt, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'état de santé. Cette diversité se traduit aussi par la présence significative de personnes aînées de diverses appartenances culturelles. On retrouve aussi des aînés qui sont autonomes et qui participent à des activités ainsi que d'autres qui perdent peu à peu leurs capacités motrices et intellectuelles. Certains pourront compter sur des proches alors que d'autres traverseront la vieillesse dans la solitude.

La reconnaissance formelle de cette diversité et une juste compréhension de la réalité vécue par les aînés constituent des conditions essentielles pour être en mesure de proposer des actions répondant aux besoins des aînés.

Un potentiel à valoriser

Les personnes aînées sont des membres à part entière de la communauté. Elles y apportent leur contribution, à leur manière et selon leurs possibilités. Elles sont notamment actives dans leur famille, aident leurs petits-enfants et leurs enfants, prennent soin de leurs parents très âgés. Elles ont aussi une grande variété de compétences et de connaissances à transmettre, de même que du temps à consacrer à leur collectivité dans divers domaines. À ce titre, un grand nombre d'entre elles contribuent activement au dynamisme de leur collectivité grâce à leur engagement social.

Valoriser leur potentiel et favoriser leur participation demeure la première condition leur permettant de jouer pleinement leur rôle de citoyens au sein de la communauté, particulièrement lorsqu'elles ont quitté le milieu du travail.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT L'ACTION

Les sept (7) principes suivants permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur, peu importe le domaine d'intervention. En somme, il revient à chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions d'effectuer une réflexion basée sur ces principes, afin de maximiser l'impact de chaque action au bénéfice des aînés.

1 Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés

Considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie de ces derniers. En adoptant ce principe, tous les acteurs municipaux sont invités à poser un regard qui se traduit par une ouverture aux multiples réalités des aînés et à porter une attention particulière aux aînés isolés, marginalisés et à ceux de diverses appartenances culturelles.

2 L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés

Faciliter l'accessibilité aux ressources collectives et à l'information permet aux aînés, peu importe leur condition, de profiter pleinement des ressources publiques et de participer de façon autonome à la vie collective.

3 L'analyse différenciée selon les sexes, pour prendre en compte les besoins différenciés des personnes aînées

Favoriser une offre de services adaptée aux réalités des personnes aînées en adoptant un outil d'analyse qui permet d'éliminer les sources et les manifestations des inégalités entre les hommes et les femmes. Cela permettra également de favoriser une contribution égalitaire des deux sexes au développement de Montréal.

4 Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble

Reconnaître que l'ampleur des interventions auprès des aînés dépasse les seules compétences municipales. Par conséquent, la municipalité reconnaît la nécessité de mettre en commun l'expertise et les ressources présentes dans le milieu et d'encourager la coordination des efforts entre les différents partenaires.

5 La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources

Miser sur la cohérence et l'arrimage entre les politiques, plans d'action, chartes, outils de gestion et stratégies d'intervention qui balisent le développement de la municipalité. Ce principe fait également référence à l'importance d'agir efficacement et le plus rapidement possible.

6 Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe

Respecter le potentiel et l'autonomie des acteurs afin que les actions du passé constituent de solides assises sur lesquelles reposeront les actions futures. En adoptant ce principe, la Ville reconnaît implicitement les particularités locales dans la planification et la mise en œuvre des interventions auprès des aînés.

7 La flexibilité, pour s'adapter aux changements

Demeurer attentif aux réalités vécues par les aînés. Dans cette perspective, le plan d'action MADA doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux réalités émergentes vécues par les aînés.

POUR PASSER À L'ACTION : SEPT (7) ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ce plan d'action, la Ville de Montréal propose une série d'actions concrètes, regroupées autour de sept (7) grands engagements. Chacun de ces engagements s'appuie sur un ensemble d'enjeux identifiés tout au long du processus et qui assurent par le fait même la légitimité des actions.

ENGAGEMENT 1

Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés

ENGAGEMENT 2

Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés

ENGAGEMENT 3

Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible

ENGAGEMENT 4

Faciliter les déplacements des aînés dans la ville

ENGAGEMENT 5

Améliorer l'accessibilité à l'information

ENGAGEMENT 6

Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

ENGAGEMENT 7

Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre

PREMIER ENGAGEMENT



PREMIER ENGAGEMENT

Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés

La sécurité représente une dimension essentielle de la qualité de vie en milieu urbain et une préoccupation majeure pour l'ensemble des citoyens, particulièrement pour les aînés. La sécurité se fonde sur un ensemble de facteurs qui permettent à chaque individu de jouir pleinement de son milieu de vie. Deux grandes dimensions permettent de regrouper ces facteurs : la dimension objective, relative à la sécurité réelle, et la dimension subjective qui fait référence au sentiment de sécurité et à la perception qu'ont les gens de leur vulnérabilité face à une éventuelle menace. Dans une grande ville comme Montréal, certaines circonstances et certains lieux publics paraissent plus susceptibles que d'autres d'engendrer un sentiment d'insécurité chez les personnes aînées.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La circulation routière ;
- La cohabitation dans l'espace urbain ;
- L'état et l'entretien de l'espace urbain ;
- L'accessibilité à l'information (prévention et sensibilisation) ;
- La prévention en matière d'abus et de maltraitance ;
- La protection des droits et l'accès à la justice ;
- L'aide en cas de besoin.

PREMIER ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
1.1 Proposer un modèle d'inscription plus convivial au programme d'aide à l'évacuation d'urgence.	SIM	2012
1.2 Mettre en place des activités de promotion du programme d'aide à l'évacuation d'urgence destinées aux aînés.	SIM	2014
1.3 Développer des mécanismes de communication qui permettent de faire de la prévention auprès des aînés plus difficiles à rejoindre.	SIM	2013
1.4 Développer une section « aînés » sur le site Internet du Service de sécurité incendie de Montréal.	SIM	2014
1.5 Faire une campagne auprès des arrondissements dans le cadre du programme Tandem pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des aînés, particulièrement chez les personnes âgées isolées.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 2015
1.6 Mettre en œuvre différents moyens permettant aux personnes âgées de prendre leur propre sécurité en main : ressources leur étant dédiées, échange d'expertise, utilisation d'outils éprouvés, réponses aux nouveaux besoins, etc.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 2015
1.7 Prioriser les activités de sensibilisation auprès des aînés pour favoriser une meilleure compréhension de la signalisation routière.	SPVM	2013 / 2014 2015
1.8 Réaliser des capsules de sensibilisation, qui s'adressent aux aînés, à présenter lors d'évènements (kiosques) ou à diffuser sur des outils d'affichage électronique installés dans les endroits fréquentés par les personnes âgées (ex. : banque, pharmacie, etc.).	SPVM	2013 / 2014 2015
1.9 Réaliser une campagne de sensibilisation destinée aux aînés fournissant des conseils de prévention en matière de sécurité dans les abribus, les wagons de métro et les autobus.	SPVM	2013 / 2014 2015

PREMIER ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
1.10 Revoir les pratiques policières et outiller les policiers patrouilleurs ainsi que les enquêteurs afin de bonifier leurs interventions auprès des aînés.	SPVM	2013
1.11 Consolider le réseau d'acteurs de première ligne afin de permettre aux policiers patrouilleurs de diriger la personne âgée vers les ressources appropriées.	SPVM	2013 / 2014 2015
1.12 Publier, dans différents médias, des chroniques préventives et informatives adaptées aux situations vécues dans le milieu sur des sujets touchant la maltraitance, l'isolement social ainsi que les bonnes habitudes à adopter en matière de prévention des accidents.	SPVM	2013 / 2014 2015
1.13 Donner des conférences, adaptées aux besoins exprimés, dans les résidences, centres communautaires pour personnes âgées, clubs sociaux et autres lieux fréquentés par les aînés.	SPVM	2013 / 2014 2015
1.14 Étendre à d'autres régions le projet-pilote réalisé dans la région Nord de Montréal réunissant plusieurs acteurs du milieu dans les endroits fréquentés par les aînés : parcs, près des institutions financières, près des pharmacies, sur les artères commerciales, etc., afin de les informer des ressources disponibles répondant à leurs besoins.	SPVM	2013 / 2014 2015
1.15 Implanter un nouveau programme destiné à l'accueil des victimes âgées et au traitement de leur dossier.	Cour municipale	2012 / 2013

DEUXIÈME ENGAGEMENT



DEUXIÈME ENGAGEMENT

Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés

Un milieu de vie aménagé et pensé en fonction des aînés, c'est un milieu de vie qui leur permet de se sentir en sécurité et de retrouver un ensemble de services et de commerces le plus près possible de leur domicile. À cet effet, les cliniques, les pharmacies, les épiceries, les centres commerciaux et les services de transport sont souvent mentionnés comme étant essentiels au maintien de leur autonomie.

Un milieu de vie pour les aînés comporte également des parcs, des bibliothèques, des musées, des centres récréatifs, culturels et communautaires aménagés et accessibles. Ces endroits sont au cœur même du dynamisme d'un quartier : en plus de favoriser un mode de vie actif, ce sont des lieux de rencontres et de socialisation pour les aînés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La proximité des services dans l'aménagement des quartiers ;
- L'accessibilité universelle dans les lieux publics ;
- L'aménagement sécuritaire ;
- L'accessibilité universelle dans les bâtiments.

DEUXIÈME ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
2.1 Intégrer les objectifs et les orientations des différentes directions de la Ville concernant les préoccupations des aînés dans les différents documents de planification (Plan de développement de Montréal, futur Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, futur Plan d'urbanisme de Montréal et réglementation d'urbanisme).	Bureau du Plan	2013 / 2014 2015
2.2 Aménager deux (2) nouveaux secteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel en favorisant l'accessibilité à diverses clientèles, dont les aînés (l'aménagement de l'escarpement du lac pour les activités nautiques ainsi qu'une plaine de jeux).	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.3 Aménager un sentier de stations de mise en forme pour aînés au parc des Rapides.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012
2.4 Aménager les terrains de tennis du parc La Fontaine afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment les aînés.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012
2.5 Construire un nouveau pavillon pour le Golf municipal du parc Maisonneuve qui deviendra un lieu de rassemblement comprenant différents services pour les aînés.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.6 Revoir la signalisation dans tout le parc du Mont-Royal afin d'y faciliter les déplacements actifs.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013 2014

DEUXIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
2.7 Aménager, rendre accessible et animer un nouveau parc du Réseau, soit le parc-nature du Bois-de-Saraguay, en concertation avec les aînés du secteur.	Direction des grands parcs et du verdissement	2012 / 2013
2.8 Réaménager l'espace arrière du complexe sportif Claude-Robillard en tenant compte des besoins des aînés et de l'aspect sécuritaire des lieux pour les usagers (aire de détente, aire de pique-nique, sentiers piétonniers, pavillon d'activités et station de conditionnement physique extérieure).	Direction des sports	2015
2.9 Organiser une activité de partage d'expertises en matière d'accessibilité universelle et de politique familiale entre les acteurs municipaux impliqués dans la démarche MADA.	Direction de la diversité sociale	2013
2.10 Offrir un atelier de sensibilisation sur l'accessibilité universelle aux répondants administratifs et politiques de la Ville concernés par la démarche MADA.	Direction de la diversité sociale	2013
2.11 Mettre à la disposition des arrondissements et des directions corporatives une enveloppe budgétaire globale de 2 M\$ par année pour la réalisation de projets visant à rendre les immeubles municipaux accessibles aux personnes ayant des limitations motrices, visuelles et auditives.	Direction des stratégies et transactions immobilières	2013 / 2014 2015
2.12 Assurer que les orientations et les objectifs de l'actuel Plan d'urbanisme concernant la qualité des milieux de vie, l'aménagement du domaine public et l'accessibilité universelle, notamment en regard des besoins des aînés, s'appliquent à la planification et à la réalisation des petits et grands projets urbains confiés à la Direction du développement économique et urbain.	Direction du développement économique et urbain	2013 / 2014 2015

TROISIÈME ENGAGEMENT



TROISIÈME ENGAGEMENT

Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible

Les besoins en matière d'habitation sont grands et diversifiés. Alors que plusieurs personnes âgées désirent demeurer le plus longtemps possible dans leur logement ou leur maison, d'autres chercheront une habitation mieux adaptée à leurs besoins et à leur nouveau style de vie. Ajoutons également que les aînés sont nombreux à manifester le désir de vieillir dans leur communauté, laquelle représente le principal lieu d'appartenance à un voisinage et à des endroits qui leur sont familiers.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- L'accessibilité universelle ;
- L'offre diversifiée d'habitation ;
- La pérennité des programmes pour les logements sociaux et communautaires ;
- La sécurité ;
- Le soutien aux organismes et l'approche concertée ;
- La vie communautaire dans les habitations pour aînés.

TROISIÈME ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.1 Installer des mains courantes dans les espaces communs et les corridors dans quinze (15) tours d'habitations pour aînés.	OMHM	2013 / 2014 2015
3.2 Financer l'embauche d'un intervenant œuvrant dans les HLM-aînés, dans le cadre du projet « Habiter la mixité ».	Direction de la diversité sociale	2013
3.3 Fournir une ressource dans quatre (4) habitations pour aînés dans le cadre du programme « Habiter la mixité ».	OMHM	2012 / 2013 2014
3.4 Faire des démarches auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la pérennité du financement du programme d'initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID2EM).	OMHM	2012
3.5 Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des aînés quant à l'utilisation sécuritaire des interphones.	OMHM	2013 / 2014 2015
3.6 Installer un système d'accès par des clés magnétiques aux portes principales dans environ vingt-huit (28) tours d'habitation HLM pour aînés.	OMHM	2013 / 2014
3.7 Terminer l'inventaire et compléter l'installation d'ouvre-portes pour toutes les tours HLM pour personnes âgées d'ici la fin 2015.	OMHM	2013 / 2014 2015
3.8 Maintenir les projets « Un vigilant veille sur vous » déjà existants, mettre en place le projet dans quinze (15) nouvelles tours d'habitation HLM pour aînés en 2012 et poursuivre le projet dans d'autres habitations au cours des trois (3) années à venir.	OMHM	2013 / 2014 2015
3.9 Consolider le partenariat pour la pérennisation des projets d'intervention de milieu dans les habitations pour aînés ciblées.	OMHM	2012 / 2013 2014 / 2015

TROISIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.10 Développer des logements avec services destinés aux personnes âgées.	OMHM	2013 / 2014 2015
3.11 Faire des démarches auprès de la SHQ afin d'obtenir une majoration d'au moins 50 % du budget du programme « Logements adaptés : aînés autonomes » (LAAA), la mise en place d'un cadre budgétaire favorisant le traitement continu des demandes ainsi que la prise en compte des frais de mandataires correspondant à une hausse de la demande générant ainsi des coûts additionnels quant à la gestion du programme.	Direction de l'habitation	2013
3.12 Proposer à la SHQ l'assouplissement de certaines normes ou exigences administratives, telles que les seuils d'admissibilité pour les couples, les exigences concernant la production d'avis de cotisation récents, etc., qui favoriserait une plus grande accessibilité au programme LAAA ainsi que l'entrée continue des demandes.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.13 Réaliser un bilan afin de préciser quelles clientèles sont sous-représentées parmi les requérants du programme LAAA.	Direction de l'habitation	2013
3.14 Développer des interventions ciblées visant à promouvoir le programme LAAA auprès des clientèles sous-représentées notamment les propriétaires et les locataires de petits immeubles.	Direction de l'habitation	2014
3.15 Évaluer l'efficacité des façons de faire et identifier les améliorations à apporter en matière d'adaptation de domicile, en vue d'une révision de l'approche d'intervention et des cibles.	Direction de l'habitation	2013

TROISIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.16 Introduire les améliorations identifiées lors de la révision 2012-2013 des façons de faire en matière d'adaptation de domicile, pour qu'elles répondent notamment aux besoins des personnes handicapées, dont les aînés.	Direction de l'habitation	2014 / 2015
3.17 Intégrer, dans les programmes municipaux d'aide à la rénovation, des mesures favorisant l'adaptation ultérieure des logements rénovés afin de répondre à l'évolution des besoins futurs des occupants, notamment des aînés.	Direction de l'habitation	2013
3.18 Poursuivre les démarches auprès des gouvernements concernés pour s'assurer des investissements en matière d'habitation, notamment pour la réalisation de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que la poursuite des conventions de financement des immeubles coopératifs, sans but lucratif, HLM et des programmes du supplément au loyer (PSL).	Direction de l'habitation	2013 / 2014 2015
3.19 Poursuivre une veille de la situation des aînés, de leurs besoins résidentiels et des expériences novatrices en matière d'habitation pour les personnes vieillissantes.	Direction de l'habitation	2013 / 2014 2015
3.20 Diffuser l'information relative au programme québécois d'allocation-logement lors d'activités de communication réalisées auprès des citoyens ainsi que sur le portail Internet de la Ville.	Direction de l'habitation	2013 / 2014 2015
3.21 Promouvoir les « plex » et, dans certains cas, les maisons unifamiliales comme formules d'habitation intergénérationnelles, par le biais du nouveau site HabiterMontréal.com.	Direction de l'habitation	2013 / 2014

TROISIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
3.22 Évaluer la pertinence et la faisabilité d'adapter les programmes municipaux de rénovation afin de bonifier l'aide financière pour les propriétaires à faible revenu, dont les personnes âgées.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.23 Réaliser une analyse sur la pertinence et les conditions de développement de diverses formules résidentielles (chambres et pension, foyers de groupe, résidences, etc.) pouvant répondre aux besoins particuliers des aînés en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.	Direction de l'habitation	2013 / 2014
3.24 Évaluer les outils réglementaires actuels concernant l'aménagement de maisons intergénérationnelles et les adapter pour favoriser davantage leur aménagement dans le cadre du futur Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du futur Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.	Bureau du Plan	2013 / 2014 2015
3.25 Réaliser des activités de sensibilisation et d'information auprès des arrondissements pour les inciter à développer un projet « Habitation partagée » sur leur territoire.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 2015
3.26 Financer l'embauche d'un intervenant dans le cadre du projet « Habitation partagée ».	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014
3.27 Procéder à un sondage pour connaître la satisfaction de la clientèle et leurs besoins, notamment dans le domaine de la sécurité.	SHDM	2012
3.28 Examiner la possibilité de réaliser un projet pour répondre aux objectifs de la Ville quant aux besoins en habitation des personnes âgées.	SHDM	2014

QUATRIÈME ENGAGEMENT



QUATRIÈME ENGAGEMENT

Faciliter les déplacements des aînés dans la ville

Selon le dernier sondage sur les habitudes de transport des Montréalais réalisé en 2008 par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), l'automobile demeure le principal moyen de transport utilisé par les aînés pour effectuer leurs déplacements quotidiens. La marche et le transport en commun sont, quant à eux, au deuxième et troisième rang respectivement. Ils sont également de plus en plus nombreux à utiliser une aide à la mobilité motorisée, mieux connue sous le nom de triporteur ou quadriporteur, et selon les prévisions statistiques, il faut s'attendre à en voir de plus en plus au cours des prochaines années. Peu importe le moyen utilisé, les aînés doivent pouvoir compter sur des moyens de transport accessibles et sécuritaires pour maintenir leur autonomie dans la société. Cependant, la perte graduelle des habiletés fonctionnelles et cognitives compromet la mobilité de certaines personnes âgées et les oblige à modifier leurs habitudes de déplacement. Pour certaines d'entre elles, ce changement peut aller jusqu'à les confiner à l'isolement.

Plusieurs facteurs influencent les déplacements d'une personne âgée. Outre sa condition physique et les ressources financières dont elle dispose, la sécurité perçue (surtout lors des déplacements à pied) est un élément déterminant dans le choix des trajets empruntés. Il suffit d'accompagner une personne aînée pour constater que le trajet emprunté devient très souvent un véritable parcours à obstacles, surtout aux intersections et pendant la période hivernale où les risques de blessures causées par une chute sont plus fréquents.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La cohabitation entre les différents usagers des voies publiques ;
- L'aménagement et l'entretien des voies de circulation et des trottoirs ;
- L'accessibilité au transport collectif ;
- L'accessibilité au transport adapté ;
- La signalisation.

QUATRIÈME ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
4.1 Poursuivre la formation interne des employés sur les besoins des personnes âgées en matière d'accessibilité universelle.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.2 Analyser et développer de nouveaux standards pour l'aménagement de trajets piétonniers sécuritaires, confortables et accessibles pour les personnes âgées et à mobilité réduite et réaliser un projet pilote pour en valider la faisabilité.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.3 Réaliser, dans le cadre d'un projet-pilote, une étude de faisabilité sur la signalisation piétonne comme outil de découverte des attraits touristiques et locaux pour les personnes âgées.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.4 Réaliser un projet-pilote de plaques toponymiques plus grandes sur une artère ou dans un quartier vert.	Direction des transports	2013
4.5 Élaborer un guide de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de contrôle des passages piétonniers qui sera intégré au Guide d'aménagement durable des rues de Montréal et procéder à la révision systématique de ces passages sur le territoire de la Ville.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.6 Intégrer des volets propres aux aînés dans les campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière menées avec les partenaires SPVM et Vélo Québec.	Direction des transports	2013
4.7 Réaliser la mise aux normes des feux de circulation à plus de 1 200 intersections en réévaluant le temps de passage et en vérifiant la nécessité d'implanter des feux à décompte numérique.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.8 Améliorer l'accessibilité et le confort des personnes âgées aux arrêts d'autobus pourvus ou non d'abribus.	Direction des transports	2013 / 2014 2015

QUATRIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
4.9 Définir les critères visant l'amélioration de la sécurité et du confort des déplacements des personnes âgées dans les passages inférieurs (sous les viaducs).	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.10 Élaborer un plan directeur des déplacements piétonniers qui prendra en considération les besoins des aînés.	Direction des transports	2013 / 2014 2015
4.11 Encadrer les déplacements des AMM (aides à la mobilité motorisée) et préciser les endroits où ils peuvent circuler de façon sécuritaire et confortable.	Direction des transports	2013
4.12 Étendre à un plus grand nombre de secteurs de l'île de Montréal les services de transport collectif « à la demande » pour les aînés, entre autres par le biais de projets pilotes de Navettes Or par taxi.	STM	2012 / 2013
4.13 Mettre en œuvre le plan de développement de l'accessibilité universelle en matière de transport collectif pour la période 2012-2015.	STM	2013 / 2014 2015
4.14 Mettre en œuvre le Plan stratégique 2020 de la STM en transport adapté, particulièrement le projet « Extra » visant l'amélioration du service grâce à l'implantation d'un système d'information en temps réel.	STM	2013 / 2014 2015
4.15 Ajouter une navette électrique pour transporter les visiteurs sur le site du Jardin botanique.	Direction du Jardin botanique	2012
4.16 Offrir un service de transport des visiteurs entre les quatre (4) sites d'Espace pour la vie.	Direction Espace pour la vie	2013
4.17 Sensibiliser les arrondissements, lors de séances de formation/information ou lors de rencontres avec les responsables, à l'importance d'effectuer un entretien rigoureux des trottoirs pour faciliter et rendre sécuritaires les déplacements des aînés.	Direction de la propreté et du déneigement	2013 / 2014 2015

CINQUIÈME ENGAGEMENT



Améliorer l'accessibilité à l'information

Cet engagement prend toute son importance lorsqu'il est question de sécurité, de droits et de participation à la vie collective. Il suffit de penser aux aînés qui perdent peu à peu leurs capacités visuelles et cognitives pour comprendre que l'information est souvent un gage d'autonomie. Dans le contexte montréalais, il est également important de considérer la présence d'un grand nombre d'aînés d'appartenances culturelles diverses pour qui la langue représente un obstacle supplémentaire à la compréhension de l'information.

Aujourd'hui, Internet et les boîtes vocales sont de plus en plus utilisés pour faire circuler l'information. Cependant, ces moyens qui facilitent l'accès à l'information pour certains, produisent malheureusement l'effet inverse chez de nombreux aînés. De plus, rendre l'information accessible passe aussi par la qualité des relations établies avec les aînés. Il est également bénéfique de porter une attention particulière à la façon d'utiliser les outils de communication de la Ville afin de profiter de ceux-ci pour valoriser l'apport des aînés et lutter contre les préjugés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La visibilité et la compréhension de l'information ;
- La diversité et la convivialité des outils de communication ;
- La qualité des relations avec les aînés ;
- L'image positive des aînés ;
- Le réseautage ;
- La diffusion de l'information.

CINQUIÈME ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
5.1 Accroître la visibilité de la section « aînés » sur la page d'accueil du portail Internet de la Ville et effectuer une gestion active des contenus numériques de la section.	Direction des communications	2013
5.2 Faire la promotion, auprès des aînés, du service 311 dans les outils de communication produits par la Ville.	Direction de la concertation des arrondissements	2013
5.3 Envoyer un message interne destiné à tous les chargés de communication des services corporatifs ainsi qu'un message destiné aux directeurs de services et d'arrondissements pour les sensibiliser aux particularités des aînés en ce qui a trait à la lecture, l'écoute et la facilité d'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.	Direction des communications	2013
5.4 Identifier les besoins des acteurs en données pertinentes concernant les aînés et leur environnement (les données sociodémographiques, les services de proximité, le cadre bâti, etc.).	Direction de la diversité sociale	2014
5.5 Offrir aux acteurs locaux, via le Collectif Quartier et l'Atlas des quartiers, un accès à des données en lien avec les aînés et leur environnement.	Direction de la diversité sociale	2015

CINQUIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
5.6 Intégrer un volet « aînés » et les critères d'accessibilité universelle dans les outils de communication du complexe sportif Claude-Robillard.	Direction des sports	2013
5.7 Installer des écrans dynamiques dans les HLM pour aînés afin d'informer les locataires sur différents sujets d'intérêt.	OMHM	2012
5.8 Mettre à jour le portrait statistique des aînés (Ville et arrondissements) en fonction des données du recensement de 2011.	Direction du développement économique et urbain	2013
5.9 Actualiser le Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) en recrutant de nouveaux employés et en mettant à jour la liste existante.	Direction de la diversité sociale	2013
5.10 Adopter des stratégies de communication orientées sur le civisme envers les aînés et sur la discrimination liée à l'âge.	Direction des communications	2013

SIXIÈME ENGAGEMENT



SIXIÈME ENGAGEMENT

Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

Un milieu de vie stimulant et dynamique pour les aînés propose une programmation diversifiée qui encourage un mode de vie actif, favorise les relations entre les citoyens et contribue, par le fait même, au développement d'un sentiment d'appartenance. Qu'elles soient libres, sportives, récréatives ou culturelles, les activités de loisirs doivent permettre à chaque personne âgée, selon ses moyens économiques, sa condition, ses goûts et ses talents, de socialiser et de maintenir ses capacités physiques et intellectuelles.

Un milieu de vie ne pourrait être dynamique et stimulant sans la contribution des bénévoles et des nombreux organismes qui œuvrent directement auprès des aînés. Ce sont également des lieux de rencontre et d'implication citoyenne. Leurs actions témoignent d'une grande sensibilité pour améliorer la qualité de vie des aînés. Ces organismes représentent une ressource indispensable à reconnaître et à soutenir.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- L'accessibilité aux activités ;
- L'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- Le soutien aux organismes qui œuvrent auprès des aînés ;
- Le maintien et le renouvellement du bénévolat ;
- L'accessibilité à l'information.

SIXIÈME ENGAGEMENT

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
6.1 Faire connaître les ressources et les services disponibles à la Ville aux organismes qui interviennent auprès de personnes d'appartenances culturelles diverses.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014
6.2 Faire des démarches auprès du MELS afin que l'enveloppe budgétaire qui nous est allouée pour l'accompagnement en loisirs soit bonifiée afin de créer un volet « aînés ».	Direction de la diversité sociale	2013
6.3 Reconnaître les aînés comme population cible dans le partage de l'enveloppe corporative de l'Alliance pour la solidarité afin que soient réalisés des projets visant à briser l'isolement des aînés.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 2015
6.4 Mettre en place, en collaboration avec les diffuseurs culturels du réseau Accès culture, un ensemble d'activités s'adressant aux aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014
6.5 Intégrer les besoins actuels et futurs des aînés à la réflexion, la planification et l'aménagement des quartiers culturels.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 2015
6.6 Développer des activités en bibliothèque destinées aux aînés. Les activités proposées sont, à titre d'exemple, le mentorat, la transmission des savoirs, l'apprentissage et des expérimentations variées, adaptées à leurs champs d'intérêt.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 2015
6.7 Mettre en place un système de navettes qui dessert l'ensemble du territoire montréalais en s'arrêtant dans les lieux de résidence pour personnes âgées afin de proposer des collections de documents diversifiés.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 2015
6.8 Intégrer les préoccupations et les besoins des aînés quant à l'aménagement et aux services offerts en bibliothèque ainsi que dans les équipements culturels.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 2015
6.9 Déployer un service d'animation et de médiation visant à rejoindre les aînés dans leur milieu de vie.	Direction associée-bibliothèques	2013 / 2014 2015
6.10 Offrir, par le biais du programme « Inclusion et innovation », une aide financière pour le développement et la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur comme outils d'inclusion culturelle s'adressant aux aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 2015

SIXIÈME ENGAGEMENT (suite)

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
6.11 Offrir des séances d'information portant sur les nouvelles tendances en pratiques artistiques amateurs destinées aux diverses clientèles, dont les aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 2015
6.12 Soutenir financièrement les organismes de loisir pour qu'ils renouvellent leur offre en loisir culturel pour mieux répondre aux besoins actuels des aînés montréalais, et ce conformément aux priorités identifiées dans le <i>Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal</i> .	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 2015
6.13 Diffuser et mettre à jour un « Répertoire des organismes de loisir culturel », muni d'un outil de recherche convivial permettant de connaître les organismes qui œuvrent en loisir culturel auprès des aînés.	Direction de la culture et du patrimoine	2013 / 2014 2015
6.14 Élaborer une vision, des orientations, ainsi qu'un plan d'action en matière de sport et d'activités physiques qui prennent en considération les besoins des différentes clientèles notamment ceux des personnes âgées.	Direction des sports	2013 / 2014 2015
6.15 Maintenir, et si possible, augmenter l'offre de service d'une activité intergénérationnelle de jardinage (jardin potager) pour les enfants de huit à dix ans, accompagnés d'un grand-parent.	Direction du Jardin botanique	2013
6.16 Informer davantage les employés participant aux cours de préparation à la retraite sur les possibilités offertes de s'impliquer comme bénévole dans le cadre d'un projet de retraite.	Capital humain	2013 / 2014 2015
6.17 Souligner annuellement la journée internationale des aînés.	Direction de la diversité sociale	2013 / 2014 2015
6.18 Offrir aux Montréalais, notamment aux personnes âgées, des milieux de vie qui, en plus de favoriser un mode de vie actif, sont des lieux de rencontre et de socialisation.	Direction des sports	2013 / 2014 2015

SEPTIÈME ENGAGEMENT



SEPTIÈME ENGAGEMENT

Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre

Par cet engagement, la Ville reconnaît l'importance de demeurer à l'écoute des aînés et des organismes qui les représentent afin d'ajuster adéquatement les interventions de la Ville en fonction de l'évolution des réalités de ses citoyens plus âgés.

Pour bien répondre aux besoins des aînés, il faut tenir compte des enjeux suivants :

- La présence d'aînés ou d'organismes qui les représentent au sein des comités et des activités de consultation ;
- L'application des principes d'accessibilité universelle dans le cadre des processus démocratiques.

Afin de consolider son intervention auprès des aînés, la Ville entend :

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER
7.1 Poursuivre l'application des principes d'accessibilité universelle dans les processus électoraux de la Ville et faire circuler l'information par le biais des associations et des organismes pour aînés.	Bureau du greffe	2013
7.2 Préparer et lancer une consultation publique, « Montréal, physiquement active », au cours de laquelle les aînés seront invités à faire part de leurs besoins et de leurs attentes en matière de sport.	Direction des sports	2012
7.3 Intégrer au sein du comité mixte en accessibilité universelle un organisme qui représente les aînés.	Direction des stratégies et transactions immobilières	2013
7.4 Intégrer un représentant des personnes âgées au comité consultatif d'accessibilité universelle de la Direction des transports.	Direction des transports	2013

MONTRÉAL : UNE VILLE QUI AGIT POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES AÎNÉS

Lorsque la question leur est posée, les aînés sont unanimes : la santé figure au premier rang de leurs priorités. Dans le contexte de la démarche MADA, il convient cependant de préciser que la Ville dispose de peu de pouvoirs pour intervenir directement sur la prestation de services de santé. Ainsi, parmi les enjeux énoncés, il appert que l'accompagnement en transport pour motif médical représente un besoin pressant du milieu des aînés en matière d'accès aux soins de santé. Malgré le fait que cet enjeu ne soit pas du ressort municipal, la Ville demeure attentive et sensible aux demandes que ce milieu adresse aux responsables gouvernementaux à cet égard.

Dans le secteur de la santé, le rôle de la Ville se situe davantage au niveau de la prévention. À cet effet, les nombreux exemples puisés à même ses champs de compétence témoignent que la santé des aînés est aussi prise en compte par la municipalité. Ainsi,

- en adhérant aux normes d'accessibilité universelle dans l'aménagement de l'espace urbain,
- en créant des conditions favorables aux transports actif et collectif,
- en mettant en place des interventions visant à améliorer la salubrité des logements,
- en utilisant les outils de communication de la Ville pour promouvoir un mode de vie sain et actif,
- en offrant une programmation de sports et de loisirs accessible et variée,
- en luttant contre la pollution atmosphérique pour une meilleure qualité de l'air,

la Ville contribue à la création d'un environnement propice à la santé et au bien-être des aînés.

De plus, en misant sur la concertation et la collaboration, la Ville de Montréal peut également contribuer au développement des connaissances et à l'émergence de nouveaux partenariats en matière de vieillissement et de santé. La présence, entre autres, du Centre de recherche sur le vieillissement, de grandes institutions et de nombreux centres universitaires sur son territoire permet à la Ville de bénéficier d'une situation privilégiée sur laquelle il faut miser.

POUR FAIRE DE MADA UN PROJET COLLECTIF

Dans ce contexte où les compétences sont partagées, le conseil municipal est conscient que celles qui lui sont imparties limitent la portée de ce plan d'action notamment en ce qui a trait aux services de proximité. À cet effet, la Ville reconnaît l'importance et l'expertise des arrondissements pour répondre aux enjeux locaux. Étant donné que chaque arrondissement doit composer avec des réalités différentes (budget, ressources, infrastructures, besoins de la population, etc.), il est important que l'adhésion au plan MADA se fasse dans le respect du rythme de chacun.

Afin d'encourager l'adhésion des arrondissements à la démarche MADA, la Ville entend :

- Proposer aux dix-neuf (19) arrondissements d'adhérer aux sept (7) principes qui permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur dans la mise en œuvre d'actions locales en faveur des aînés ;
- Proposer aux dix-neuf (19) arrondissements que soient nommés un répondant politique et un répondant administratif MADA par arrondissement ;
- Assurer la circulation continue de l'information MADA entre les directions, les services corporatifs, les dix-neuf (19) arrondissements ainsi que les organismes du milieu qui œuvrent auprès des aînés.

Afin de créer un milieu de vie qui répond aux besoins des aînés, la Ville devra continuer de miser sur la collaboration de nombreux partenaires qui œuvrent auprès des aînés montréalais : les organismes communautaires, les associations, les tables de concertation, les centres de recherche, les commissions scolaires et les différentes institutions (santé, enseignement, etc.).

La Ville de Montréal lance également un appel au gouvernement du Québec et à son réseau pour qu'ils poursuivent et consolident le financement de plusieurs programmes, lesquels assurent la réalisation d'actions concrètes au bénéfice des aînés.

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Une fois le plan d'action adopté par le conseil municipal, pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, la Ville s'engage à :

Identifier les responsables administratifs de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action et :

- Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action MADA en concertation avec l'ensemble des directions et services municipaux ;
- Mettre en place un groupe de travail qui aura comme mandat, entre autres, de proposer des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan d'action.

Mettre en œuvre le plan d'action et :

- Assurer le financement nécessaire à la réalisation des actions par le biais des programmes réguliers et, selon les disponibilités financières, de consacrer annuellement les sommes supplémentaires requises au Programme triennal d'immobilisations (PTI) et au budget de fonctionnement ;
- S'assurer de préciser les cibles identifiées déterminant la séquence des actions et leur progression dans le temps ;
- Accompagner les directions et les services municipaux engagés dans la mise en œuvre des actions.

Assurer le suivi du plan d'action et :

- Dresser un bilan annuel des réalisations du plan d'action et s'assurer que celui-ci soit arrimé au processus décisionnel et budgétaire de la Ville ;
- Partager les résultats des actions entre les directions, services corporatifs, les dix-neuf (19) arrondissements ainsi que les organismes du milieu et communiquer officiellement ces informations ;
- Maintenir le Comité des partenaires afin de poursuivre les liens de collaboration avec les organismes et leurs réseaux ;
- Présenter un rapport de suivi annuel à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ;
- Déléguer un représentant de l'administration municipale pour siéger au sein de la Table de concertation des aînés de Montréal (TCAÎM) afin d'assurer un lien continu entre la Ville et les aînés montréalais.

CONCLUSION

En se donnant ce premier plan d'action en faveur des aînés, la Ville de Montréal désire poursuivre ses efforts afin d'offrir aux aînés un environnement urbain où ils peuvent évoluer en toute sécurité, un milieu qui propose des aménagements accessibles et adaptés à leurs besoins, un cadre de vie dynamique qui nourrit le sentiment d'appartenance et qui leur donne l'occasion de contribuer activement au développement de leur communauté.

Au-delà des principes, des enjeux, des engagements et des actions que l'on retrouve dans ce plan d'action, il y a le désir de répondre collectivement aux attentes et aux préoccupations des aînés et la volonté de faire de Montréal une ville où il fait bon vieillir.

SIGLES ET ACRONYMES

AMM	Aide à la mobilité motorisée
HLM	Habitation à loyer modique
LAAA	Logements adaptés : aînés autonomes
MADA	Municipalité amie des aînés
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RAVEI	Réseau d'aide volontaire des employés interprètes
SHDM	Société d'habitation de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal





RÉFÉRENCES

Sécurité

DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- *Bâtir sur nos acquis - Relation avec les citoyens, Plan directeur, 2010, Service des communications et des relations avec la communauté, SPVM.*
- *Bilan routier 2011 - Portrait de la sécurité routière, SPVM.*
- *Le sentiment de sécurité chez les aînés - résultats sondage 2008, SPVM.*
- *Lecture de l'environnement du Service de police de la Ville de Montréal, 2010, SPVM.*
- *L'intervention policière dans une société en changement - Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, 2008, SPVM.*
- *Mieux comprendre, mieux intervenir - Plan d'action corporatif en violence conjugale et intrafamiliale 2010-2012, SPVM.*
- *Plan d'action 2011 : Une organisation agile et forte de sa mission première, SPVM.*
- *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal, 2008.*
- *Portrait de la criminalité dans la région de Montréal, 2009, SPVM.*
- *Rapport annuel 2010 et 2011, SPVM.*
- *Rapport des activités 2010 « La sécurité incendie, ça commence chez soi! », SSIM.*

AUTRES RÉFÉRENCES :

- *Bilan d'activités 2007, Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) - Pour une approche communautaire en prévention de la criminalité.*
- *Cadre de référence en prévention du crime et de la violence et en promotion de la sécurité des aînés, 2005, Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM).*
- *Guide d'intervention en mesure d'urgence auprès des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite, 2001, Centre de sécurité civile de la communauté urbaine de Montréal.*
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, 2010-2015, ministère de la Famille et des Aînés.*
- *Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, Centre de sécurité civile de la communauté urbaine de Montréal, 2006.*
- *Rapport annuel 2009-2010, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (CAVAC).*
- *Rapport de réflexion sur la matinée de réflexion tenue le 28 septembre 2011 à Montréal sur la question de la maltraitance des aînés des communautés ethnoculturelles, L'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS).*

Aménagement

DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- *Accessibilité universelle – Bilan 2008 et Plan d'action 2009-2011*, Direction de la diversité sociale.
- *Accessibilité universelle – Validation de mise aux normes de certaines installations désignées dans les grands parcs*, Direction des grands parcs et du verdissement, 2005.
- *Accessibilité universelle : Faits saillants des réalisations 2009 en référence au plan d'action 2009-2011*, Direction de la diversité sociale.
- *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, 2002, publication réalisée dans le cadre des activités du programme Femmes et ville de la Ville de Montréal.
- *Imaginer, réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités*, 2006, Direction de la planification stratégique.
- *L'accessibilité universelle : Un engagement de la Ville de Montréal, des réalisations concrètes. Édition 2010*, Direction de la diversité sociale.
- *Le réseau des grands parcs – Activités été – automne 2011 et activités hiver 2011-12*, Direction des grands parcs et du verdissement.
- *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*, 2010-2015.
- *Politique municipale d'accessibilité universelle*, 2011, Direction de la diversité sociale.
- *Poursuivons le virage de l'accessibilité universelle – Des outils à l'intention des arrondissements et des services corporatifs*, 2006, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

Habitation

DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- *Évaluation des projets résidentiels pour personnes âgées en légère perte d'autonomie réalisée dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec, volet social*, 2010, étude réalisée par Julie Racicot pour la Direction de l'habitation.
- *Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements – Bilan et plan d'action*, 2007, Direction de l'habitation.
- *Répertoire des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal*, 2009, Direction de l'habitation.
- *Stratégie d'inclusion du logement abordable dans les nouveaux projets résidentiels*, août 2005, Direction de l'habitation.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- *Étude descriptive des aînés vulnérables vivant en HLM, résultats d'enquête*, 2005, Louis Plamondon, Université de Montréal, Chercheur et directeur du projet/RIFVEL Québec.
- *L'action communautaire dans les HLM de Montréal, le répertoire des projets communautaires*, 2003, OMHM.
- *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées*, 2005, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, sous la direction de Yves Vaillancourt et Michèle Charpentier.
- *L'OMHM en action, l'employé, pivot de notre réussite - Plan stratégique 2010 - 2014*, OMHM.
- *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal*, avril 2002, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales en collaboration avec la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), Marie-Noëlle Ducharme et Yves Vaillancourt avec la collaboration de François Aubry.
- *Rapport annuel - 2010*, SHDM.
- *Rapport d'activités - 2010*, OMHM.
- *Répertoire des résidences privées certifiées pour personnes âgées*, avril 2011, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Déplacements - Transport

DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- *Bilan hivernal 2010-2011- Opération déneigement*, Direction de la propreté et du déneigement.
- *Charte du piéton - Portrait et diagnostic*, 2007, Direction des transports.
- *Guide des plans locaux de déplacements*, 2010, Direction des transports.
- *Plan de transport - Mise en œuvre, Bilan 2009-2010*, Direction des transports.
- *Plan de transport de la Ville de Montréal*, 2008, Direction des transports.
- *Portrait de Montréal 2010 - Offre et demande en transport*, Direction des transports.
- *Pour qu'elles embarquent: L'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises*, 2009, Conseil des Montréalaises.
- *Programme de propreté 2011-2015*, Direction de la propreté et du déneigement.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- *Avis de santé publique sur la circulation des aides à la mobilité motorisées sur le réseau routier*, 2011, Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de Santé publique du Québec.
- *Enquête Origine - Destination 2008 : La mobilité des personnes dans la région de Montréal*, Agence métropolitaine de transport (AMT).
- *Les moyens de transport et la mobilité des aînés montréalais : Intervenir face au vieillissement de la population*, 2009, Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM).
- *Plan d'action 2012-2015 d'accessibilité universelle*, STM.
- *Plan d'affaires 2007-2011 : Des actions durables*, STM.
- *Plan stratégique 2020*, STM.
- *Politique corporative d'accessibilité universelle*, STM.
- *Rapport d'activités 2011*, STM.

Culture, sport, loisirs et développement social

DOCUMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, 2006, Direction des communications et des relations avec les citoyens.
- *La politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, Direction de la culture et du patrimoine.
- *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, Direction de la diversité sociale.
- *Plan d'action culture 2007-2017*, Direction de la culture et du patrimoine.
- *Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014*, Réseau Accès culture.
- *Plan d'action famille 2008-2012*, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal.
- *Politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »*, 2008, Direction de la diversité sociale.
- *Politique familiale 2008 « pour grandir à Montréal »*, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal.
- *Politique familiale, un an plus tard - Portrait des actions famille 2008*, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal.
- *Sondage 2008 - la demande culturelle*, Zins Beauchène et associés.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- *Alliance pour la solidarité 2013-2014 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.*
- *L'entente triennale 2011-2014 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.*
- *Rapport sur le bénévolat chez les aînés et le vieillissement positif et actif, 2010, Le Conseil national des aînés.*

Santé

- *Bulletin de santé publique – printemps 2011, Association pour la santé publique du Québec.*
- *Perspectives pour un vieillissement en santé : proposition d'un modèle conceptuel, 2008, Institut national de santé publique du Québec.*
- *Programme de soutien aux organismes communautaires 2011-2012 – Région de Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.*
- *Vieillir à Montréal – Un portrait des aînés, 2008, Direction de santé publique – Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.*

Autres références

- *Guide mondial des villes amies des aînés, 2007, Organisation mondiale de la Santé.*
- *Municipalité amie des aînés – Favoriser le vieillissement actif au Québec, 2009, ministère de la Famille et des Aînés.*
- *Municipalité amie des aînés – Des actions pour favoriser le vieillissement actif, 2009, ministère de la Famille et des Aînés.*
- *Portrait de la population de 65 ans et plus, septembre 2011, Ville de Montréal.*

